

Procès-Verbal d'installation

Conseil Territorial de Santé (CTS) de Seine-Saint-Denis

| | |
|--|------------------------------|
| Séance inaugurale du CTS de Seine-Saint-Denis | |
| ARS Ile-de-France, 13 rue du Landy, 93 200 Saint-Denis, Salle TheNouvelAtrium | Le 30 Juin 2022 de 18h à 20h |

| Membres présents |
|--|
| Représentants des personnes morales gestionnaires |
| M. Gorka NOIR (<i>FHP</i>) |
| Mme. Pascale BAUQUIS (<i>FHF</i>) |
| Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux |
| M. Eddy CHENAF (<i>SYNERPA</i>) |
| M. Serge WSEVOLOJSKI (<i>FEHAP</i>) |
| Mme Souheila MICHAUD (<i>URIOPSS</i>) |
| Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité |
| M. Stéphane BRIBARD (<i>Association Aurore</i>) |
| Mme Farida BENABI (<i>Groupe SOS Solidarité</i>) |
| Docteur Joëlle LAUGIER (<i>Observatoire Addictologie 93</i>) |
| Représentants des professionnels de santé libéraux |
| Docteur Rémi ABECASSIS (<i>URPS Médecins</i>) |
| Docteur Mardoche SEBBAG (<i>URPS Médecins</i>) |
| Docteur Tony RAHME (<i>URPS Médecins</i>) |
| Représentants des autres professionnels de santé (URPS) |
| Mme Samia AMARA (<i>URPS Chirurgien-dentiste</i>) |
| M. Abdelaali BENAMARA (<i>URPS IDE</i>) |
| Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale |
| Docteur Fabrice GIRAUX (<i>FNCS</i>) |
| Mme Bao Hoa DANG (<i>DAC 93 Nord</i>) |
| Docteur Pascal FAVRE (<i>EPS Ville-Evrard</i>) |
| Représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile |
| Mme Claire BRANDY (<i>FNEHAD</i>) |
| Représentants de l'ordre des médecins |
| Docteur Jean-Luc FONTENOY (<i>CROM</i>) |
| Représentants des associations agréées |
| Mme Catherine OLLIVET (<i>France Alzheimer Seine-Saint-Denis</i>) |
| M. Paul Lambert (<i>UNAFAM 93</i>) |
| M. Serge MAGNIEZ (<i>UFC Que Choisir</i>) |

| |
|---|
| M. Lucien BOUIS (UDAF 93) |
| Représentants des associations de personnes handicapées |
| M. Jean-Claude LOCATELLI (CDCA) |
| Représentants des conseils départementaux |
| Mme Magali THIBAUT (CD 93) |
| Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile |
| Mme Manuela CHEVIOT (PMI 93) |
| Représentants des organismes de Sécurité Sociale |
| Mme Ariane LE DORE-GOODWIN (CNAVTS) |
| Personnalités qualifiées |
| M. Laurent GARCIA (Cadre en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) |

| |
|--|
| Membres à distance |
| Représentants de l'Etat |
| Mme Isabelle PANTEBRE (PDEC 93) |
| Représentants des personnes morales gestionnaires |
| Mme Isabelle BUNEAUX (FHP) – suppléante de M. Gorka NOIR |

- Convocation à la séance faite par mail
- Quorum : 1/3 des postes de titulaires composants le CTS (soit 17 postes sur les 50)
 - ⇒ Atteint avec les 27 membres présents
 - ⇒ 2 pouvoirs (donc 29 votants).

Ordre du jour :

- Élection du président
- Élection du vice-président
- Élection des membres du bureau

Déroulement de la séance :

Après émargement des membres présents, Madame Sylvaine Gaulard (*Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France*) a souhaité la bienvenue aux membres, puis elle a annoncé que le quorum était atteint et que la séance pouvait commencer.

Le doyen d'âge du conseil, Monsieur Lucien Bouis (*Collège 2a, UDAF 93*) a été appelé afin de présider, comme le veut la procédure, la séance. Il a annoncé l'ordre du jour, puis a procédé

à l'appel de l'ensemble des membres désignés et fixés sur l'arrêté de composition du CTS 93 afin que chacun se présente.

Monsieur Lucien Bouis a rappelé l'intérêt de l'existence du CTS et du plaisir, mais aussi de l'investissement que cela lui a demandé lors du précédent mandat.

Madame Inès Lebouazda (*Chargée de mission, Délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France*) a présenté le diaporama préalablement transmis aux membres dans les mails d'invitation de la séance d'installation du CTS. La présentation consistait à faire un rappel sur la composition d'un CTS, les principales missions, la durée d'un mandat et le rôle de l'ARS.

Madame Sylvaine Gaulard a présenté quelques-uns des travaux qui ont été effectués lors du précédent mandat.

Monsieur Lucien Bouis a demandé à ce que les candidats pour les postes de président et de vice-président du CTS 93 lèvent la main, puis que chacun évoque ses motivations.

Aucune main levée pour ces postes. La séance a donc été suspendu durant 10 minutes afin de laisser un temps de réflexion supplémentaire aux membres.

Après les 10 minutes, deux questions ont été soulevés par les membres :

- 1/ Quelles sont les tâches qui incombent à un président de CTS ? ;
- 2/ Ce poste implique-t-il du temps de travail supplémentaire ?

Monsieur Lucien Bouis a évoqué les différentes tâches du président, notamment le fait qu'il doit participer et animer l'ensemble des réunions et que cela demande donc à ce titre un peu plus de temps.

Mme Catherine Ollivet (*Collège 2a, France Alzheimer Seine-Saint-Denis*) a soutenu cet avis et a indiqué que cette absence de candidature pour ce poste pouvait provenir d'un manque de membres désignés présents à la séance d'installation pour le nouveau mandat du CTS. Elle a suggéré de réaliser les relances de saisines avec un accusé de réception. Elle a évoqué certains points à améliorer du côté de l'ARS pour motiver davantage les candidats à savoir que l'ARS devrait :

- Mieux s'outiller en numérique car les visios sur AVAYA ne seraient pas optimales (on ne peut pas lever la main) et ainsi faciliter les échanges lors des séances plénières ;
- Permettre aux membres de voter à distance pour ceux ne pouvant se déplacer (comme la CSOS) ;
- Que « l'ARS ne doit pas simplement citer les textes réglementaires, mais comprendre ce que cela implique » ; notamment que cette absence de candidature pour la

présidence du CTS signe également le peu d'intérêt que suscite actuellement la démocratie en santé et/ou le peu de suites réservées par l'ARS aux avis émis par les représentants de cette démocratie en santé.

Elle a également évoqué le fait que cette instance est consultative, et que donc il n'y a pas d'enjeu d'arbitrage ou de décision à prendre dans ce conseil.

Plusieurs interventions ont eu lieu afin de demander pourquoi l'ARS n'avait pas au préalable vérifié qu'au moins une personne puisse potentiellement présenter sa candidature au poste de président.

Madame Sylvaine Gaulard a précisé qu'elle avait indiqué dans le mail d'invitation à chacun/chacune qu'il/elle lui fasse connaître son souhait de se présenter comme président/présidente ou vice-président/vice-présidente, mais qu'elle n'avait pas eu de personne qui se soit manifesté pour occuper de telles fonctions. De plus, dans le cadre de cette élection, elle estime qu'il convient de laisser la possibilité à chacun/chacune de se présenter le jour même de l'élection ; ce qui est ici sollicité par le président de séance.

Madame Ariane Le Dore-Goodwin (*Collège 4b, CNAVTS*) avait assisté le matin même à la séance d'installation du CTS 94 et note qu'une seule personne s'était présentée au poste de président.

La question a été soulevée de savoir si ce manque de candidature ne pouvait pas être lié aux difficultés que le département de Seine-Saint-Denis rencontre.

Plusieurs relances pour des candidatures au poste de président et vice-président du CTS ont été faites.

Les différents membres de l'URPS médecin ont évoqué le fait qu'ils étaient très occupés par leurs principales missions et que de ce fait, ils ne se voyaient pas prendre pour responsabilité ce poste.

Monsieur Lucien Bouis, ainsi que l'ARS, ont rappelé que le poste de président du précédent mandat du CTS 93 avait été occupé par le Dr Thierry Gombeaud, un des représentants de l'URPS-Médecins. Mme Sylvaine Gaulard indique également que la nouvelle mandature peut être l'occasion de revoir les modalités de fonctionnement du CTS, dans la fréquence de ses réunions et aussi dans la possibilité ouverte de prévoir les séances en visioconférence, comme fait lors de ces deux dernières années de crise COVID19 ; ce qui peut alléger et simplifier les choses.

Aucune main levée.

Un PV de carence a donc été pris faute de candidature.

Monsieur Lucien Bouis a exprimé le regret qu'il avait de voir cette situation jusqu'alors jamais vécu au sein du CTS 93 et qu'il espérait que les membres puissent se mobiliser lors de la prochaine séance de rentrée afin de continuer à faire vivre cette instance.

Fin de la séance d'installation.

Conclusion de la séance :

- Programmation d'une nouvelle séance d'installation en septembre avec le même ordre du jour, avec des accusé-réception en réponse demandés lors de l'envoi de l'invitation ;
- D'ici là, reprendre un arrêté modificatif DGARS intégrant les nouvelles désignations qui parviendront à l'ARS (et relancer une 4ème ou 5ème fois les institutions qui n'ont pas désigné jusqu'alors de membres) ;
- Re-solliciter chacun des membres individuellement (titulaire) pour faire connaître à l'ARS leur éventuelle candidature d'ici début septembre ;
- Étudier la faisabilité (comme la CSOS) de vote électronique à distance, en mixant présentiel/distanciel par visio ;
- Étudier la possibilité de fonctionner uniquement (au moins dans un 1^{er} temps) avec un bureau issu des différents collèges (car certains membres étaient candidats pour être membres du bureau), sans président/vice-président.

La Directrice de la Délégation départementale
de Seine-Saint-Denis


Sylvaine GAULARD